



Mairie de
Gavaudun

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du lundi 02 novembre 2020 à 20 heures 30 minutes
SALLE DES FÊTES

Convocation par mail le mardi 27 octobre 2020

Présents :

M. BISSIERES Sylvain Frédéric, Mme BLOT Claudie, M. BOUSQUET Thierry, M. CAPMAS Serge, Mme GOSSET Angélique, M. GUEDES PIRES Bruno, Mme SOULIER Laura Marie Leslie, M. TEYSSEDOU Adrien, M. VIERGE Guy.

Procuration(s) : M FIAULT Nicolas donne pouvoir à M TEYSSEDOU Adrien, Mme GAJAC Paule donne pouvoir à M CAPMAS Serge

Absent(s) :

Excusé(s) : Mme GAJAC Paule, M FIAULT Nicolas

Secrétaire de séance : M. BOUSQUET Thierry

Président de séance : M. TEYSSEDOU Adrien

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- **42-2020** : Modification de la durée de travail de l'emploi de l'ATSEM (de 27H00 à 28H38 durée annuelle de rémunération, c'est à dire 28,65/35ème)
- **43-2020** : Maintien de la taxe d'aménagement communale (1%)
- **44-2020** : Décision Modificative de budget, dépassement de 0.26 € au chapitre 204 (règlement facture construction du SDIS)
- **45-2020** : Désaffectation partielle du chemin rural de " Camp de la Borie " et ouverture de l'enquête publique en vue de son aliénation

Informations :

- Communauté des Communes
- Budget
- Réunion du Château

Échanges :

- Convention escalade
- Employés municipaux
- Point associations (Financement et Covid-19)
- Groupement d'achat mutuelle de santé
- Travaux (toiture - contrat d'entretien, eaux pluviales, vallée de Gavaudun)
- Questions diverses.

Secrétaire de Séance : T. Bousquet

Approbation CR réunion précédente :

Compte rendu conseil du 05/10/2020 : approuvé à l'unanimité

Mme C BLOT approuve le C.R mais demande qu'une précision soit apportée concernant la date d'achat des terrains de la vallée par le C.E.N. En effet le CR laissait entendre qu'au **05 octobre** l'achat était effectué. Mme C BLOT indique que l'achat ne s'est fait que le **17 octobre**. Ci-dessous la phrase incriminée :

« **Travaux vallée** : Le budget de nettoyage est effectivement dépassé de 15 000€. L'achat des terrains a été fait par le CEN. Enlèvement du bois restant en cours d'organisation »

1 – Délibérations :

- **42-2020** : Modification de la durée de travail de l'emploi de l'ATSEM (de 27H00 à 28H38 durée annuelle de rémunération, c'est à dire 28,65/35^{ème})

Cette modification est souhaitée par des parents afin d'adapter les horaires d'accueil aux horaires de travail.

VOTE : Adoptée à l'unanimité (Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

- **43-2020** : Maintien de la taxe d'aménagement communale (1%)

La taxe d'aménagement est un impôt local perçue par la commune, le département et la région sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments que vous pouvez faire sur votre terrain dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou autorisation préalable).

VOTE : Adoptée par voix prépondérante du maire (Pour : 5, Contre : 5, Abstention : 1)

- **44-2020** : Décision Modificative de budget, dépassement de 0.26 € au chapitre 204 (règlement facture construction du SDIS)

VOTE : Adoptée à l'unanimité (Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

- **45-2020** : Désaffectation partielle du chemin rural de " Camp de la Borie " et ouverture de l'enquête publique en vue de son aliénation

Dans le cadre de la vente du moulin « Labaque », la procédure d'aliénation du chemin rural vers le « camp de la borie » va être engagée. Le pont sera fermé par une barrière amovible de manière à permettre le passage des engins pour nettoyage/entretien des parcelles uniquement. Un sentier sera aménagé pour accéder aux parcelles acquises par la municipalité.

VOTE : Adoptée à l'unanimité (Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

2 – Informations :

- **Communauté des communes – Environnement :**

La communauté des communes étudie la possibilité de reprendre en régie la collecte des déchets. A cette occasion il sera intéressant de traiter le problème des odeurs.

Le sujet des dépôts sauvages d'ordures et d'encombrants a été abordé. Il est envisagé d'installer des caméras de surveillance dans les zones concernées. En ce qui concerne Gavaudun, le chemin du Marou est un point noir. Dans un premier temps, il faut remettre un cadenas plus efficace et réfléchir à une solution pour éviter les dépôts sauvages. Un nettoyage de la zone doit être envisagé (encombrants, pneus, ...)

- **Projet « accueil du château » :**

Sur le thème du projet de nouvel accueil du château, une réunion avec l'association CDNP (gestion du château) s'est tenue en octobre

Le montant des travaux du projet retenu étant disproportionné (voir tableau ci dessous), nous avons fait le point sur les souhaits et besoins de l'association.

Ci-dessous les critères retenus pour un accueil amélioré :

Aménagement pour le personnel (WC, lavabo)

Proximité avec l'entrée du château

Gestion / Contrôle du flux de visiteurs (entrées, sorties) pour éviter les fraudes

Exposition / Stockage des produits dérivés

C'est sur ces bases, que les autres options abandonnées vont être reconsidérées et de nouvelles solutions étudiées.

C/21318	ACCUEIL CHÂTEAU	78	INTITULE	MONTANT T1	MONTANT T2	TOTAL
	AMENAGEMENT LOCAL ACCUEIL		Installation de chantier	16 800,00	13 200,00	30 000,00
			Restauration mur médiéval	24 000,00	20 400,00	44 400,00
			Terrasse	14 400,00	12 000,00	26 400,00
			Mur d'entrée	12 000,00	9 600,00	21 600,00
			Ouvrage charpenté	63 600,00	54 000,00	117 600,00
			Aménagements intérieurs	26 400,00	21 600,00	48 000,00
			TOTAL ACCUEIL			288 000,00
	ACCESSIBILITE ET ABORDS		Terrassement et cheminement	0,00	33 600,00	33 600,00
			Maçonnerie	0,00	24 000,00	24 000,00
			Electricité (l'Éclairage public ?)	0,00	14 400,00	14 400,00
			TOTAL ABORDS			72 000,00
	HONORAIRES HAUSSES ALÉAS		ACCUEIL	39 600,00	32 400,00	72 000,00
			ABORDS	0,00	8 400,00	8 400,00
			TOTAL HONORAIRES			80 400,00
			TOTAL OPERATION			440 400,00

- **Convention avec la Fédération Française de la montagne et de l'escalade (FFME) :**

Les falaises de Gavaudun attirent toute l'année de nombreux pratiquants de l'escalade (individuels, associations sportives, clubs d'escalade, entraînement pompier, ...)

La FFME souhaite se désengager de la « garde » de certains sites naturels d'escalade. L'attrait de ce sport a fait se multiplier le nombre de sites et de licenciés. Ces dernières années, la FFME a été condamnée pour des accidents liés à des chutes de pierre. Les nouvelles conventions confient la garde des sites aux collectivités.

- **Employés municipaux :**

Les contrats aidés (3) vont se terminer et il est important de trouver des solutions pour les personnes concernées. Une commission doit être créée pour étudier les possibilités. (A.Gosset, S Capmas, T Bousquet)

- **Urbanisme :**

T Bousquet et S Capmas vont se partager les tâches liées à l'urbanisme. Une formation relative aux démarches administratives a été dispensée le 02/11 par le service urbanisme de la communauté des communes.

- **Associations :**

Prévoir une rencontre avec toutes les associations

- **Comité des fêtes :**

C Blot annonce qu'elle va se retirer de la présidence du comité des fêtes

- **Groupement achats / mutuelle santé :**

3 personnes intéressées pour participer à la commission

- **Sécurisation de l'école :**

Les premiers retours semblent positifs. Continuer l'observation surtout côté fontaine.

Il faut avancer sur le projet de stationnement du bus pour éviter qu'il ne stationne sur la chaussée

- **Réseau eau pluviales :**

Le débouchage du réseau a pu être réalisé sans remplacement de conduites. Des résidus liés à l'opération ont été oubliés à côté du local technique et doivent être évacués. Une fréquence de nettoyage du réseau doit être instaurée

- **Travaux toitures :**
Une ébauche de l'appel d'offres pour contrat de contrôle et entretien des toitures a été présentée. Des points sont encore à définir (fréquence, contrôle intérieur,.)
- **Site internet :**
C Blot signale une anomalie sur le site de la municipalité. En déroulant à partir de l'onglet « Accueil » puis « toute l'actualité » puis « Le conseil municipal et les commissions », c'est la liste des membres du précédent conseil qui est affichée
- **Bâtiment de la poste :**
L'écoulement des eaux de pluie du bâtiment de la poste cause des désagréments aux locataires. Il faut intervenir rapidement pour canaliser les eaux de pluie (dalle et écoulement vers la Lède)

M. le Maire lève la séance à 22 heures 50